

ARRÊTÉ N°13/2025

Désignant les examinateurs complémentaires pour l'épreuve orale du concours d'infirmier territorial en soins généraux Session 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn,

Vu notre arrêté n° 210/2024 du 2 septembre 2024 portant ouverture du concours d'accès au grade d'infirmier en soins généraux – session 2024,

Vu l'arrêté 2025-010 du 8/11/2024 désignant son représentant au sein du jury,

Vu le procès-verbal de la réunion du 28/11/2024 portant désignation des représentants syndicaux pour les jurys de concours et examens de catégorie A,

Vu l'arrêté n° 12/2025 du 13/01/2025 fixant la composition du jury au concours d'infirmier territorial en soins généraux,

Considérant le besoin d'examineurs complémentaires pour l'épreuve orale du concours d'infirmier territorial en soins généraux,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des examinateurs complémentaires pour l'épreuve orale du concours d'infirmier territorial en soins généraux, au titre de l'année 2025 est fixée comme suit :

Nordine ABDELHAFID, directeur maison de retraite Rouanet Iché à Labastide Rouairoux (81),

Coralie AINS, infirmière en soins généraux hors classe, EHPAD, Résidence retraite « Chez Nous » à Saint-Sulpice-la-Pointe (81),

Laurence BLANC, Adjointe au Maire à la cohésion sociale et aux solidarités, mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe,

François BONO, maire de Lacrouzette, Vice-Président du cdg81



François BOUYSSIE, conseiller municipal mairie de Carmaux (81),
Audrey CROWAS COMBON, directrice, maison de retraite Cordes sur ciel,
Stéphane DUPRE, attaché territorial, DGS, mairie de Carmaux et Directeur maison de
retraite à Carmaux (81),

Article 2 : L'épreuve orale d'admission aura les 28, 29 janvier ainsi que 4 février 2025, dans
les locaux du Centre de Gestion du Tarn.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du
présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn, aux Collectivités et
Centres de Gestion conventionnés et affichés au Centre de Gestion du Tarn.

Fait à Albi, le 13/01/2025

Le Président,

Sylvian CALS



Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que "la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification,
d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068
TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la
décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai".

Mis en ligne le